

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 15 NOV. 2023

OBJET :

Vente de la parcelle BZ399 – rue Garbault

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2023.11.10

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Franck DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Anne-Lise VIALON (pouvoir à F. FAYARD), Georges CASANOVA (pouvoir à A. BAROTEAUX), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, informe l'assemblée que la Commune est propriétaire d'un terrain aux Petits Robins, parcelle cadastrée BZ 399. Cette parcelle de 53 m² est enclavée et occupée comme terrain d'agrément depuis des années par les propriétaires de l'habitation sise 21 rue Garbault, parcelle cadastrée BZ 212 sans que ces derniers puissent justifier d'un titre de propriété.

Exposé de la délibération :

Monsieur Philippe CHAVE, informe que la Commune est sollicitée par les acquéreurs de cette habitation en vue de régulariser cette situation. La Commune n'ayant pas d'accès à ce terrain, celui-ci étant de faible superficie et sans intérêt pour la collectivité, il est proposé de le céder.

Le prix de vente est arrêté à 900 €, conformément à l'évaluation du Service du Domaine consulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle BZ 399 à Madame Laëtitia FAURE et Monsieur Thibaud MANIFACIER au prix de 900 €,
- **PRÉCISE** que cette décision s'applique également à leurs ayants-droits, héritiers et légataires,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

15 NOV 2023

SLOW

ID : 026-212601652-20231115-DELIB20231110-DE

- **DÉCIDE** de faire recette du fruit de la vente de ce terrain et de l'inscrire au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

f. cecc


La secrétaire de séance,

B. H.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

15 NOV. 2023